

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, Québec H2L 1E4; téléphone: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

POURSUITES CONTRE L'INDUSTRIE DU TABAC

Recouvrement des coûts au système de santé

Le **vendredi 9 novembre 2001**, le quotidien montréalais *La Presse* annonçait en page couverture que le Gouvernement du Québec envisageait de poursuivre l'industrie du tabac pour recouvrer les coûts de santé causés par le tabac.

La Coalition appuie cette démarche et, plus largement, le principe selon lequel les revenus gouvernementaux provenant du tabac doivent servir à financer les coûts de santé attribuables au tabagisme. En plus des poursuites, ces revenus peuvent provenir des taxes sur le tabac ou d'autres mesures comme les permis pour la vente de produits du tabac (comme le prévoit une loi adoptée en Colombie-Britannique).

En ce qui concerne les poursuites, la Coalition insiste sur le fait qu'elles ne devraient pas se limiter qu'à une question monétaire, si importante soit-elle. Elles doivent aussi faire progresser toute la lutte contre le tabac.

Une action légale appropriée provoquera un changement fondamental dans le comportement d'une industrie qui tue la moitié de ses clients. C'est pourquoi, la meilleure façon de la responsabiliser est de mettre en lumière l'ensemble de ses manœuvres douteuses et malhonnêtes par le biais d'un procès public qui mène à des sanctions déterminantes.

Quatre raisons pour poursuivre l'industrie du tabac :

1) La santé

Les poursuites ont le potentiel de provoquer des ententes ou des jugements qui forcent l'industrie à agir de façon à moins nuire à la santé publique. Par exemple, l'industrie pourrait être pénalisée en relation avec les taux de tabagisme chez les mineurs—ce qui l'inciterait à appuyer des mesures de prévention vraiment efficaces et à cesser ses campagnes pour augmenter l'attrait du tabac auprès des jeunes.

Les documents confidentiels des fabricants canadiens de tabac qu'un tribunal pourrait forcer à déposer en preuve contribueraient énormément à l'éducation du public concernant les pratiques manipulatrices de l'industrie du tabac, et se traduiraient non seulement par une réduction de l'attrait des produits mis en marché par cette industrie, mais également en un appui du public en faveur des mesures pour contrôler ces pratiques. Le public comprendra mieux que le tabac est une question de santé et de justice sociale pour la population prise dans son entier, au lieu d'être le problème personnel des fumeurs.

Aux États-Unis, les informations dévoilées par les poursuites ont contribué d'une manière concrète à la réduction du tabagisme chez les jeunes. Les nouvelles campagnes antitabac des états de la Californie, du Massachusetts et de la Floride citent ces documents pour montrer aux jeunes que l'industrie cherche à les manipuler pour qu'ils deviennent des clients rentables pour la vie, même s'ils doivent en mourir. Ces campagnes dites de « dénormalisation de l'industrie » ont entraîné des baisses phénoménales du tabagisme chez les jeunes.

2) La vérité

Pendant des décennies, l'industrie du tabac a réussi à convaincre les tribunaux que les fumeurs étaient responsables des maladies causées par le tabac, car ces gens auraient choisi de fumer alors qu'ils connaissaient les risques.

Mais au cours des années '90, les procès devant des tribunaux américains ont forcé l'industrie à rendre publics des millions de documents confidentiels qui révèlent sa véritable nature derrière la façade. La majorité des documents actuellement disponibles sont ceux qui ont été rendus publics par le biais de la poursuite de l'État du Minnesota contre les grandes compagnies américaines. Ces documents ont montré que l'industrie du tabac :

- ⇒ **a caché les dangers du tabac, puis les a publiquement niés,**
- ⇒ **a caché que la nicotine est une drogue hautement addictive, puis l'a publiquement nié,**
- ⇒ **a manipulé chimiquement et génétiquement le tabac pour accroître la dépendance à la nicotine, puis l'a publiquement nié,**
- ⇒ **a spécifiquement visé les enfants et les adolescents, les femmes et les minorités dans ses stratégies de marketing,**
- ⇒ **a organisé la contrebande internationale de ses produits,**
- ⇒ **a conspiré pour créer une fausse controverse scientifique au sujet des dangers du tabagisme et de la fumée secondaire,**
- ⇒ **a utilisé l'éventail des tactiques de lobbying pour bloquer ou affaiblir les mesures efficaces de réduction du tabagisme.**

Par conséquent, la parade traditionnelle de l'industrie du tabac (i.e. : « C'est la faute des fumeurs, ils connaissent les risques ») perdait de sa force.

Ces documents ont servi (et continuent à servir) à engager d'autres poursuites, dont celle qui a abouti au *Master Settlement Agreement*, obligeant l'industrie à rembourser 246 milliards US\$ à 50 états américains sur une période de 25 ans, de même que les poursuites du Gouvernement du Canada et de plusieurs autres pays d'Amérique et d'Europe pour motif de complicité de l'industrie dans la contrebande des cigarettes.

3) La compensation

L'industrie répliquera qu'une poursuite est hypocrite ou superflue puisque le gouvernement encaisse déjà les taxes sur le tabac, mais cet argument est un sophisme: les taxes sont payées par *les consommateurs*, non par l'industrie du tabac. La vérité, c'est que l'industrie n'apporte aucune contribution financière au système de santé. À titre de comparaison, est-ce qu'on aurait accepté l'argument analogue de la pétrolière Exxon, à savoir qu'elle ne devrait pas payer les coûts de nettoyage liés au déversement d'un de ses pétroliers en Alaska, sous prétexte que le gouvernement percevrait des taxes sur l'essence?

Par ailleurs, les revenus des taxes sur le tabac (environ 500 millions \$ par année) ne compensent pas les coûts du système de santé causés par le tabac (plus de 700 millions \$ par année), et encore moins l'ensemble des coûts directs et indirects à la société (2,7 milliards \$ par année). L'industrie du tabac, elle, encaisse plus d'un milliard de dollars par an et continue à afficher des niveaux records de profits. Pendant ce temps, la moitié de ses meilleurs clients meurent ou sont aux prises avec des maladies chroniques, tandis que les contribuables se retrouvent avec la facture des traitements et des soins médicaux.

Afin d'éviter que les éventuelles amendes ou compensations imposées à l'industrie par un tribunal ne soient transférées aux fumeurs (comme c'est le cas dans le cadre de l'entente américaine entre l'industrie et 50 états), il faut que les pénalités soient payées à même les profits de l'industrie du tabac, et qu'il soit interdit à l'industrie d'augmenter ses prix pour récupérer ces montants. Si ce principe n'est pas incorporé dans le jugement ou compromis hors cour, selon le cas, l'industrie n'aurait qu'à augmenter ses prix de 0.50 \$ le paquet de 25 cigarettes sur un an pour générer un montant supplémentaire de 200 millions \$, à être versé au gouvernement. Ce serait comme si l'industrie servait de percepteur pour une taxe sur le tabac au lieu des mécanismes de perception habituels—mais le résultat final serait le même. Le comportement de l'industrie ne changerait pas et le problème du tabagisme persisterait... sauf que le gouvernement aurait dépensé des millions \$ en frais légaux.

Un jugement solide entraînerait donc le contrôle, par le gouvernement, du prix des cigarettes, et par conséquent du niveau de profit qu'encaisse l'industrie. (Le contrôle des prix et des profits par le gouvernement n'est pas exceptionnel : il contrôle déjà le prix d'une multitude de biens ou de services, comme les tarifs des taxis, le coût des services téléphoniques locaux, du service du câble, de l'électricité, des frais postaux, du transport en commun, etc.) Bref, puisque c'est la recherche perpétuelle de profits qui est à la base du comportement répréhensible de l'industrie, c'est le contrôle du profit qui conduira cette dernière à des modifications.

4) La justice

Dans toute l'histoire du commerce, il n'existe probablement aucune autre industrie qui ait autant démontré de mépris et d'indifférence pour la santé du public, ou qui ait autant conspiré pour tromper la population et les gouvernements sur les risques inhérents à ses produits. Le tabac est la plus importante cause de maladies et de décès évitables dans notre société, tuant plus de 12 000 Québécois et Québécoises à chaque année. Malgré les énormes « défauts » de son produit—non seulement ses risques pour la santé mais également l'effet de dépendance à la nicotine—l'industrie a décidé de poursuivre de manière agressive leur mise en marché, tout en cachant et niant ces risques. Une poursuite intentée par le gouvernement rendrait l'industrie responsable devant la loi pour ce genre de comportement, un comportement qui a contribué à des centaines milliers de décès évitables.

Comme pour tout autre produit de consommation, c'est le manufacturier qui est légalement responsable pour la sécurité de ses produits et pour procurer l'information concernant tous les risques aux consommateurs. (Les avertissements sur les paquets de cigarettes ont généralement été imposés par le gouvernement, après de longs combats contre l'industrie qui s'y opposait. De plus, les avertissements ne rendaient pas compte, jusqu'à tout récemment, de l'ampleur ou de l'éventail des risques.)

Jusqu'à maintenant, les compagnies de tabac n'ont pas reconnu leur responsabilité pour l'effet dévastateur de leurs produits et, par conséquent, n'ont aucune incitation qui les pousse à changer leurs pratiques commerciales.

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac comporte plus de 750 organisations québécoises membres, dont des municipalités, des CLSCs, des organismes de santé publique, des hôpitaux, des commissions scolaires et des groupes communautaires qui réclament une série de mesures législatives sur le tabac, dont l'allocation d'une part appropriée des revenus gouvernementaux provenant du tabac pour financer les coûts de santé attribuables au tabac.